



Mont-Laurier

**AVIS PUBLIC aux personnes intéressées  
par le premier projet de règlement 134-92  
relatif au zonage de la Ville**

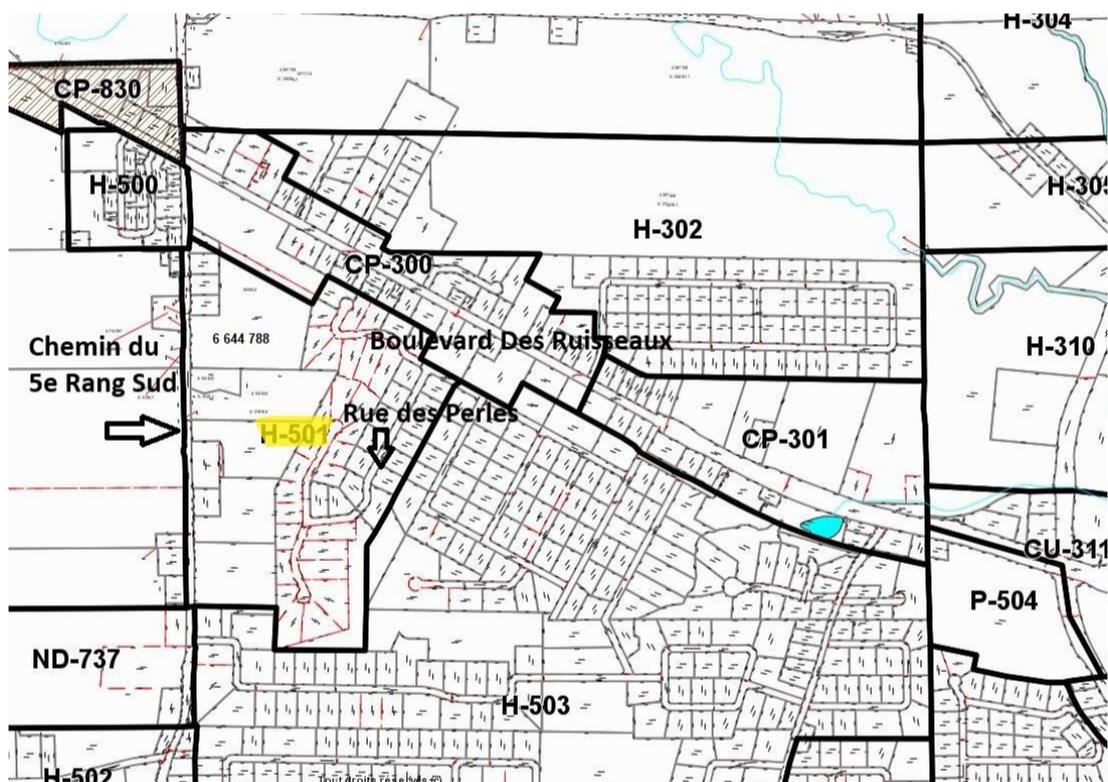
**PRENEZ AVIS QUE** le conseil a adopté, lors de sa séance du 14 juillet 2025, le premier projet de règlement mentionné ci-dessous et qu'il tiendra à ce sujet une assemblée publique de consultation, le **lundi 4 août 2025 à 18 h 15**, à la salle du conseil située au 300, boulevard Albiny-Paquette. Au cours de cette assemblée publique, le projet sera expliqué de même que les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes qui désireront s'exprimer seront entendus.

**Premier projet de règlement 134-92 : Règlement amendant le règlement de zonage numéro 134 afin d'y ajouter la zone H-508.**

L'objet de ce règlement vise principalement à ajouter la nouvelle zone résidentielle H-508 aux grilles des usages et normes et au plan de zonage, ainsi que d'y permettre des habitations de 3 à 8 logements.

Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et les zones visées sont les suivantes :

**Zone H-501**, tel que démontrée au plan suivant :



**Nouvelle zone H-508** : La nouvelle zone vise le lot 6 644 788 situé au nord de la zone H-501 et adjacent au chemin du 5<sup>e</sup>-Rang Sud.

La description ou l'illustration de ces zones peut être consultée sur le site Internet de la Ville, au [www.villemontlaurier.qc.ca](http://www.villemontlaurier.qc.ca).

Toute personne intéressée peut consulter le projet de règlement au bureau du Service du greffe et des affaires juridiques situé au 300, boulevard Albiny-Paquette durant les heures d'ouverture ou sur le site Internet de la Ville au <https://www.villemontlaurier.qc.ca/vie-municipale/reglements-municipaux>.

DONNÉ À MONT-LAURIER, ce 24<sup>e</sup> jour de juillet 2025  
Véronik Chevrier, assistante-greffière